



Ecole 24

BULLETIN n°3 - 3ème trimestre 2015 - août - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 28 août 2015

Edito



L'année scolaire commence dans la complexité et va nous demander une nouvelle fois de faire preuve de solidarité et d'ambition pour notre profession.

Dans les classes, les nouveaux programmes de la maternelle sont mis en place dès la rentrée, sans formation ni documents d'accompagnement.. nous n'avons que 23 petites pages pour travailler à la mise en place des apprentissages des quatre années de maternelle. Il va falloir que nos ministres fasse un jour la différence entre des documents destinés aux parents d'élèves et des programmes destinés à des professionnels de l'enseignement. Pour les plus grands à partir du CP on attend les programmes pour la rentrée 2016 après la calamiteuse concertation par internet du troisième trimestre...la mise en place des nouveaux cycles est donc repoussée... Mais, sans attendre, il nous faut mettre en place l'Enseignement Moral et Civique dont les programmes sont parus au BO le 25 juin...

Mais ce qui reste le plus problématique n'est pas réglé et ne le sera pas si nous ne portons pas nos revendications solidairement et unitairement . La formation continue n'est toujours pas remise en place. L'outil m@gistère peut éventuellement être une ressource parmi d'autres mais ne pourra pas remplacer de vrais stages construits sur des temps longs et sur l'échange humain avec tout ce qu'il comporte. Nos salaires sont toujours gelés, certains parlent de baisses d'impôts mais pas du dégel du point d'indice... Nous restons parmi les enseignants les moins bien rétribués des 34 pays membres de l'OCDE. Parallèlement, nous restons aussi ceux dont le taux d'encadrement est le plus défavorable.

Dans notre département, la pression sur l'école rurale augmente d'année en année avec une carte scolaire dévastatrice... L'administration invoque des motifs pédagogiques ou de résultats ou essaie de nous le faire croire alors qu'il n'est uniquement question de budget et de dotation : pourquoi laisser un enseignant pour 18 ou 20 élèves quand on peut faire classe à 28 ou plus ? Quelle perte de rentabilité ! La logique est similaire en SEGPA : intégrer les élèves en 6^{ème} ordinaire dans des classes à 25 c'est mieux que de les laisser dans des groupes de 16... L'incitation gouvernementale aux regroupements des communes n'incite pas à l'optimisme pour notre école rurale...

La nouvelle formation initiale n'est toujours pas à la hauteur des enjeux et des attentes et les jeunes enseignants sont en réelle souffrance pour beaucoup d'entre eux.

Les RASED sont encore et toujours « dépouillés », les élèves les plus fragiles en subissent les douloureuses conséquences. L'accompagnement des enfants en situation de handicap est aussi bien insuffisant avec des aides humaines trop souvent inexistantes.

Après l'année dernière et ses coups durs, nous abordons cette nouvelle année toujours avec le même volonté combative pour porter au mieux à la fois les revendications de tous mais aussi localement contribuer à résoudre les difficultés professionnelles avec l'administration et la hiérarchie de ceux qui souhaitent notre aide.

(suite de l'édito page 3)

SOMMAIRE

Édito	p.1
Organigramme section	p.2
Syndicalisation - PPCR	p.3
Bulletin syndicalisation	p.4
Nouveautés à la rentrée	p.5
Agenda – Ris – A retenir	p.6

La section du SNUipp-FSU 24

Co-secrétaires départementaux



Vincent Perducat

- Carte scolaire
- Syndicalisation
- Mutations
- Mouvement

Temps de décharge : 15h45



Alain Chabrillangeas

- Carte scolaire
- Direction d'école
- EVS-AVS-CUI
- CHSCT

Temps de décharge : 7h30
(et 6h00 CHSCT)



Alain Barry

- Carte scolaire
- Trésorerie
- Retraite
- Site
- Promotions

Temps de décharge : 10h30

Nous contacter :

05 53 08 21 25
snu24@snuipp.fr



Sophie Chabrillangeas

- Débuts de carrière
- Mutations
- Direction d'école
- Mouvement

Temps de décharge : 4h30

Permanences :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Vincent Alain C.	Vincent Alain C.	Alain C.	Sophie Sabine Alain B.	Alain B. Vincent Hervé

Une permanence téléphonique est assurée tous les mercredis après-midi.



Sabine Loubiat-Fouchier

- Débuts de carrière
- Mutations
- Ineat-Exeat
- CHSCT

Temps de décharge : 6h00

Instances

CAPD

Vanda Bonnamy
Vincent Perducat
Sophie Chabrillangeas
Alain Barry
Sabine Loubiat-Fouchier
Jérémy Ernault
Christian Latreille

CTD et CDEN

Vanda Bonnamy
Alain Chabrillangeas
Sophie Chabrillangeas
Vincent Perducat
Sabine Loubiat-Fouchier
Alain Barry



Hervé Mignon

- Promotions
- Mutations
- Ineat-Exeat

Temps de décharge : 4h45

CDAS

Vincent Perducat
Vanda Bonnamy

CHSCT

Alain Chabrillangeas
Sabine Loubiat-Fouchier

Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque syndicat national un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Au SNUipp-FSU chaque département reçoit un contingent d'heures de décharge. En Dordogne, nous disposons de 49h00 pour faire fonctionner la section. Ces 49h00 permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.

(suite de l'édito page 1)

Après les élections professionnelles de décembre 2014 qui ont confirmé notre première place, l'année 2015/2016 sera aussi pour le SNUipp et la FSU une année de congrès, départementaux dans un premier temps puis nationaux, nos syndiqués pourront participer aux premiers et nous rendrons compte des seconds.

C'est donc encore une « grosse » année que nous avons devant nous. Nous ferons le maximum pour qu'elle soit la meilleure pour tous dans les classes... Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Vincent Perducat, Alain Chabrilangeas
co secrétaires départementaux

PPCR ?

Le ministère a adressé aux organisations syndicales, le 17 juillet 2015, le texte définitif du protocole sur d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique et la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, (PPCR). La ministre recueille les avis des organisations syndicales jusqu'au 30 septembre. La FSU déterminera sa décision de signer ou non le protocole d'accord après consultation, par ses syndicats nationaux, des personnels et des adhérents, lors de son CDFN des 15 et 16 septembre.

Consulter le site pour en savoir plus :
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2293>

La syndicalisation

Combien me coûte réellement ma cotisation syndicale ?

La cotisation est annuelle et par année scolaire. Elle est calculée en fonction de l'indice ou échelon auquel vous êtes.

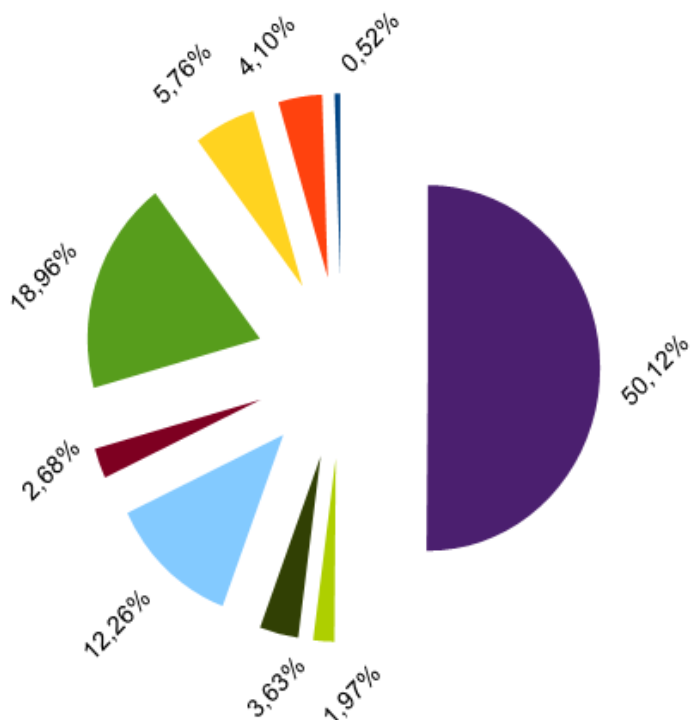
Au niveau fiscal, 66% de la cotisation est défalquée des impôts

- sous forme de déduction fiscale si vous êtes imposable

- sous forme de crédit d'impôt si vous êtes non imposable (dans ce cas le service des impôts vous rembourse)

Votre cotisation ne coûte en réalité qu'un tiers de la somme que vous versez.

Le SNUipp - FSU24 ne reçoit aucune subvention, ses ressources ne dépendent que de ses adhérents et donc du nombre de ses syndiqués.



Pour mon métier, pour moi, pour l'école, se syndiquer, c'est utile !

Par le versement de ma cotisation syndicale, j'adhère pour :

- construire un outil commun : le SNUipp-FSU24,
- être informé, rompre mon isolement, élaborer et défendre les revendications des personnels, promouvoir, défendre et transformer l'école,
- contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- développer le service public laïque d'éducation,
- maintenir l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans une fédération rénovée, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire),

- défendre des valeurs de solidarité et d'égalité

A quoi a servi ma cotisation en 2014-2015 ?

- Sur chaque adhésion, la section SNUipp de Dordogne a reversé 77 € à la trésorerie nationale, ce qui représente 50% des dépenses. Cette dernière peut ainsi financer ses activités : (fonctionnement, actions, presse...) En adhérant au SNUipp-24 vous adhérez dans le même temps au SNUipp et à la FSU (et pour les retraités à la FGR-FP).

- Au niveau départemental, vous pouvez retrouver dans le diagramme ci dessous nos principaux postes de dépense :

- Fournitures administratives – Équipement (0,52%)
- Entretien locaux – assurances – frais bancaires (4,09%)
- Courier – Téléphone – Internet (5,76%)
- Bulletin : tirage et envoi (18,96%)
- Frais de congrès – stages (2,68%)
- Frais militants : instances-repas-déplacement (12,26%)
- Frais manifestation et réception (3,63%)
- Frais d'instance nationale (1,97%)
- Cotisation nationale (50,12%)

Les principales nouvelles mesures de la rentrée

Nouveaux programmes maternelle :

- Mise en application pour tous les niveaux de l'école maternelle à la rentrée.
- Si ces nouveaux programmes sont de qualité, le SNUipp-FSU déplore qu'ils n'aient pas été diffusés dans les écoles et n'aient pas fait l'objet de formation continue. Le syndicat propose un rapide décryptage de son contenu. Des documents d'accompagnement sont en ligne sur nos sites.

L'enseignement moral et civique (EMC) :

- 36 heures d'enseignement moral et civique sont prévues à partir de la rentrée à partir du CP en lieu et place de l'actuelle instruction civique.
- Quelques pistes intéressantes (débat réglés, mythologie) mais dans l'ensemble des programmes flous et peu aboutis. Le SNUipp-FSU a demandé qu'ils soient revus et n'entrent en vigueur qu'en 2016, en même temps que l'ensemble des nouveaux programmes.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) :

- L'objectif de ces parcours est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture et de la citoyenneté. Il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ces parcours. La référence professionnelle reste les programmes. Ce sont les équipes qui décident en fonction de leur projet et des ressources partenariales disponibles par exemple.

Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : 350 REP+ et 739 REP à la rentrée :

- Exit ZEP, RRS, RAR, ECLAIR, voici les REP (réseaux d'éducation prioritaire) qui forment dorénavant le nouveau périmètre de l'éducation prioritaire avec un référentiel pour tous. Un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées doit être mis en place pour tous les enseignants -es en REP+, il est de 2h hebdomadaires pour les PE en SEGPA.
- Le SNUipp-FSU continue à demander un élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire. De plus, il demande que le volume d'allègement soit proportionnellement égal à celui des collèges, soit environ 30 demi-journées, et que cet allègement soit généralisé à toutes les écoles de l'éducation prioritaire.

Évaluations CE2 : évaluations diagnostiques en français et en mathématiques en début d'année pour les CE2

- Le ministère doit mettre à la disposition des enseignants des banques d'outils pour leur permettre de choisir des items en fonction des objectifs poursuivis en classe. Pas de remontée nationale ni locale prévue par les textes.
- Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignants-es et doivent rester dans les écoles.

Calendrier scolaire annuel : les zones redécoupées et l'industrie du tourisme récompensée

- Maintien des trois zones de vacances mais avec une redistribution des académies. Le pont de l'Ascension est inscrit dans le calendrier. Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016.
- Les congés de printemps sont avancés d'une semaine, avant tout pour satisfaire les professionnels du tourisme de montagne. Le troisième trimestre sera donc encore plus long. Pour le SNUipp-FSU, un calendrier annuel toujours déséquilibré et insatisfaisant, répondant avant tout aux intérêts économiques. Mais où est l'intérêt de l'enfant ?

Conseils des cycles 2 et 3 :

Le SNUipp-FSU a demandé et obtenu le respect de la cohérence entre cycles et contenus d'enseignement. La mise en place des nouveaux cycles est donc reportée à la rentrée 2016.

Création de 100 nouvelles Unités d'enseignement (UE)

Ces 100 UE externalisées provenant d'IME ou d'ITEP seront ouvertes dans les établissements scolaires (1er ou 2d degré)

Suivi et accompagnement pédagogique des élèves :

- Un nouveau décret rend le redoublement exceptionnel et insiste sur « l'accompagnement spécifique des élèves concernés ».
- Voilà pour le principe. Reste à avoir les moyens de le concrétiser : moins d'élèves par classes, RASED, formation continue, plus de maîtres que de classes, médecine scolaire...

Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé.

- Ce nouveau plan est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans et rédigé par les équipes, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité.
- S'il peut répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignants-es.

Le PPS : Projet personnalisé de scolarisation

- Un document unique PPS est créé. Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Il comprend des décisions (orientation, attribution ou non d'aide humaine...), mais aussi des préconisations (objectifs de scolarisation, niveau d'inclusion...). Les tâches principales de l'AVS doivent y être mentionnées.

Guide d'évaluation en milieu scolaire (GEVA-SCO)

- Le GEVA-SCO devient le document unique de recueil des données scolaires sur un enfant en vue de l'élaboration du PPS. Il peut être complété par les bilans psychologiques, et par tout autre document, qu'il provienne de l'école (photocopies de cahiers, d'évaluations) ou des parents (bilans médicaux ou para-médicaux...).

Hors classe : changement dans le barème

- 2 points pour les enseignants-es en REP+ et en école classée « politique de la ville », 1 point pour les autres catégories de l'éducation prioritaire, les CPC, les directrices et directeurs
- Pour le SNUipp-FSU, ce changement de barème ne règle pas le phénomène d'entonnoir que représente le taux de 4,5% annuel d'accès et qui ne permet pas l'accès de tous à la Hcl

Maîtres-formateurs : modification du CAFIPEMF

- Le nouveau CAFIPEMF pourra se dérouler sur deux ans avec admissibilité pour l'an I et admission pour l'an II.

Enseignants en éducation prioritaire : nouvelle indemnité

- 144,45 € /mois en REP
- 192,6 € /mois en REP +
- Pour ceux qui sortent de l'EP, une clause de sauvegarde existe

Direction et fonctionnement de l'école :

- écoles de 3 classes : une journée par mois.
- écoles de 9 classes : 1/3 de décharge hebdomadaire

Enseignant-es en SEGPA-EREA-ULIS :

- Les heures de coordination-synthèse des PE de SEGPA, EREA et Ulis continueront à être perçues sous forme d'heures supplémentaires

Journées de pré-rentrée :

La pré-rentrée est réduite à une journée. L'organisation de la deuxième journée, ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Cela prive les enseignants-es de six heures de réunions utiles, pour les remplacer par une nouvelle contrainte et une nouvelle injonction. C'est une régression. Ce temps doit être remis à la disposition des équipes.

Et ce que nous voulons voir changer ...

Salaire gelé, alignement de l'ISAE sur l'ISOE du 2° toujours pas programmé, taux d'encadrement et temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe, absence de formation continue malgré les annonces...

Nous y étions :

Agenda

Nous y serons :

Juin 2015

Samedi 13 juin
Manifestation Nationale à Guéret
Lundi 15 juin :
GT ajustement mouvement
Mardi 16 juin
Sortie des retraités en Corrèze
Mercredi 17 juin
Permanence mouvement
Jeudi 18 juin
CAPD 1er ajustement mouvement
RIS Port Ste Foy
Samedi 20 juin
Rassemblement mendicité

Vendredi 26 juin
CHSCT
Conseil de formation
Samedi 27 juin
Conseil syndical
Mardi 30 juin
CTSD et CDEN ajustement carte scolaire

Juillet - Août 2015

Jeudi 2 juillet
CAPD 1er ajustement mouvement
Vendredi 10 juillet
GT 2ème ajustement

Semaine 13 au 17 juillet
Permanence suites 2ème ajustement
Jeudi 27 août
Journée d'accueil des entrants
Conseil national
Vendredi 28 août
CS de rentrée

Septembre 2015

Jeudi 3 septembre
CAPD ajustement de rentrée
Septembre
Conférence de presse de rentrée
AG des retraités

Programmation des RIS 1^{er} trimestre

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante « <http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404> ». Nous programmerons les RIS du 2ème et 3ème trimestre au mois de décembre, une Ris thématique départementale est prévue pour le mois de janvier.

Mardi 6 octobre - 17H00

Nontron / Beynac / Périgueux

Mardi 13 octobre - 17H00

Thiviers / Bergerac / Le Bugue

Mardi 10 novembre - 17H00

Ribérac / Port Ste Foy / Terrasson

RetraitésEs

**MARDI
29
SEPT.**

~~~~~  
Assemblée générale de rentrée - À la Bourse du Travail  
(de 10h00 à ...la fin du repas!)  
~~~~~

**Notez la
date !**

Une invitation par courrier et courriel sera envoyée à chacunE courant septembre.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif, elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

Promotions

- CAPD (nov-déc)

CAPASH

- Dépôt du dossier (déc)
- Résultat Capd de mars

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov-déc)
- Résultats début mars

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (mars)
- Résultats Capd (mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultat Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (avr-mai)
- 2ème phase (mai-juin)
- 3ème phase (juin-juillet)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cédex

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241 9214